



NEGOTIATED REQUEST FOR PROPOSAL ADDENDUM 2

NRFP #CTC-2015-NK-07 Public and Media Relations US

Close Date/Time:

August 10, 2015
14:00 hours
Pacific Time

Issue Date: July 27, 2015

From: CTC Procurement

To: All Vendors

E-mail: procurement@ctc-cct.ca

Following is 1 amendment(s) to the requirements of the above noted NRFP.

Section H.1 NRFP Process Schedule is hereby revised:

The schedule for the proponent selection process is as follows:

Intent to Submit	July 27, 2015, 14:00 hours PT
Deadline for Questions	July 30, 2015, 14:00 hours PT
Closing Date and Time	August 10, 2015, 14:00 hours PT
Presentations of Shortlisted proponents (if required)	The week of August 17, 2015
Timeframe for Concurrent Negotiations	10 business days following notification by CTC
Notification: CTC will endeavour to notify all successful and unsuccessful proponents of its selection by approximately:	September 4, 2015
Timeframe for Contract Negotiations	15 business days following notification by CTC

Note: The schedule is subject to change at CTC's sole discretion.



DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS – ADDENDA 2

DDPN CTC-2015-NK-07 Relations publiques et relations avec les médias, États-Unis

Date et heure limites :

Le 10 août 2015
à 14 h
(heure du Pacifique)

Date de publication : Le 27 juillet 2015

Expéditeur : Service de l'approvisionnement de la CCT

Destinataires : Tous les fournisseurs

Courriel : procurement@ctc-cct.ca

Voici une (1) modification apportée aux exigences de la DDPN indiquée ci-dessus.

La section H.1, Échéancier du processus de DDPN, est révisée comme suit :

Voici l'échéancier du processus de sélection des soumissionnaires :

Déclaration d'intention	Le 27 juillet 2015 à 14 h (HP)
Date limite de réception des questions	Le 30 juillet 2015 à 14 h (HP)
Date et heure limites	Le 10 août 2015 à 14 h (HP)
Présentations des soumissionnaires présélectionnés (au besoin)	La semaine du 17 août 2015
Période de négociations parallèles	10 jours ouvrables suivant l'avis de la CCT
Avis : La CCT s'efforcera de faire part de son choix à tous les soumissionnaires, retenus ou non, autour de cette date.	Le 4 septembre 2015
Période de négociation du contrat	15 jours ouvrables suivant l'avis de la CCT

Remarque : La CCT se réserve le droit de modifier l'échéancier, à son entière discrétion.